



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CALVADOS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES ET DE LA MER

Caen, le 11 avril 2017

**Participation du public sur le projet d'arrêté préfectoral
fixant, pour les chevreuils, cerfs et daims soumis à plan de
chasse grand gibier, les nombres minimum et maximum
d'animaux à prélever
pour la campagne 2017/2018**

SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

Conformément à l'article L.120-1 du code de l'environnement, la consultation du public sur le *projet d'arrêté préfectoral fixant, pour les chevreuils, cerfs et daims soumis à plan de chasse grand gibier, les nombres minimum et maximum d'animaux à prélever pour la campagne 2017/2018* s'est déroulée du **13 mars 2017 au 02 avril 2017 inclus**, par voie électronique sur le portail internet des services de l'État dans le Calvados : www.calvados.gouv.fr

Aucune observation n'a été faite par le public pendant cette période.

Pour le préfet et par délégation

Le Chef du Service Eau et Biodiversité


Stéphane LE VILLAIN